EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/07/2012
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Laurence SAGE (en remplacement de Henri PALA), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Catherine GAUTHIER) .

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-093 : DEMANDE DE SUBVENTION CDDI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT
Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat
Vu la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité signée le 23 juin 2011 avec le Conseil Général de la Haute Vienne

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de voirie 2012, la Communauté de Communes réalise notamment deux opérations d'aménagement et d'amélioration qui peuvent être éligibles à des aides au titre de la Convention Départementale de Développement d'Intercommunalité.

- ✓ La première est l'aménagement d'un virage sur la commune de Saint-Denis des Murs sur la voie communautaire n°7. Le coût estimé de cette opération est de 18 648,50 € HT.
- ✓ La seconde est la réfection du pont à proximité du Moulin du Got sur la voie communautaire n°29. Cette réalisation a été commandée à SOTEC pour un montant de 17 315 € HT.

Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Général de la Haute Vienne, dans le cadre de l'enveloppe complémentaire de la « Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité », pour obtenir une subvention de 50 % sur chacune des 2 opérations soit un montant de 17 981,75 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le Conseil Général de la Haute Vienne pour une subvention de 17 981,75 €, dans le cadre de l'enveloppe complémentaire de la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 13 juillet 2012

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION CDDI

Date de transmission de l'acte : 13/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2012

Numéro de l'acte : 2012-093 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120713-2012-093-DE

Date de décision : 13/07/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions